



COMMENT FAIRE ?

Je suis un citoyen de l'UE, je vis en République tchèque, j'ai le statut de résident temporaire ou permanent et je vais voter pour la première fois :

1. Demandez au bureau municipal du district dans lequel vous résidez pour l'inscription sur le supplément à la liste électorale (au plus tard jusqu'au 21 septembre 2022). Prenez votre carte d'identité et justificatif de domicile.

J'ai obtenu la citoyenneté tchèque et je vais voter pour la première fois :

1. Vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur la liste électorale.

2. Vous trouverez votre bureau de vote selon votre adresse résidentielle dans la liste publiée sur le site du bureau de la municipalité, de la ville ou du district. Les bulletins de vote vous parviendront par la poste ou vous les recevrez directement au bureau de vote.

3. Vous pouvez voter pour les représentants d'une municipalité, d'une ville ou même d'un district (par exemple dans la ville de Prague). Cela dépend de votre lieu de résidence.

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez contacter les assistants interculturel [ici](#).

Si vous habitez à Prague 11, Prague 10 ou Prague 6, vous pouvez également voter pour le Sénat. Les bulletins de vote pour les élections municipales sont de couleur grise, les bulletins de vote pour les élections au Sénat sont de couleur jaune.

**Le 23 septembre
2022
(de 14.00 heures
à 22.00 heures)**

&

**le 24 septembre
2022
(de 8.00 heures
à 14.00 heures)**



Tous les citoyens de la République tchèque âgés de plus de 18 ans et les citoyens des États membres de l'UE âgés de plus de 18 ans qui ont un statut de résident temporaire ou permanent en République tchèque peuvent voter.

Les citoyens des autres pays (hors UE) n'ont pas ce droit.



N'oubliez pas d'apporter une pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport) et les citoyens de l'UE doivent également apporter un justificatif de résidence permanente ou temporaire.



Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site Web du ministère de l'Intérieur de la République tchèque [ici](#).